

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 17 juillet 2026

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger, Fernand Muller, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement communal de circulation modifié du 17 décembre 2014;

Considérant qu'une festivité de la Maison Relais aura lieu le jeudi 30 juillet et vendredi, 31 juillet 2026 à Bettborn, Dauler Kaul ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique ;

arrête à l'unanimité

de modifier le règlement de la circulation communale comme suit :

Art. 1^{er} A partir du jeudi, 30 juillet, 8h00 jusqu'au vendredi 31 juillet 2026, 21h00 ;

- Interdiction de stationnement sur les parkings de la « Dauler Kaul » ;

Art. 2 A partir du jeudi, 30 juillet, 8h00 jusqu'au vendredi 31 juillet 2026, 21h00 ;

- Interdiction de circuler dans le Shared space « Dauler Kaul » ainsi que route barrée de la rue de la Mairie nr.4 vers le croisement de la route principale N12 et rue de l'Ecole;

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Bettborn, le 17 juillet 2026

Pour le collège échevinal,

Le Secrétaire communal ff,
(s) R. Wolff



Le Bourgmestre,
(s) M. Gergen